



## S'appuyer sur les unités territoriales pour être au plus près des habitants

Le **conseil départemental du Pas de Calais** a souhaité dès la première du SLIME le déployer sur tout le territoire départemental, très peuplé (1,5 million d'habitants). Pour répondre à cet enjeu organisationnel, une coordination territoriale s'appuyant sur les unités territoriales a été mise en place.

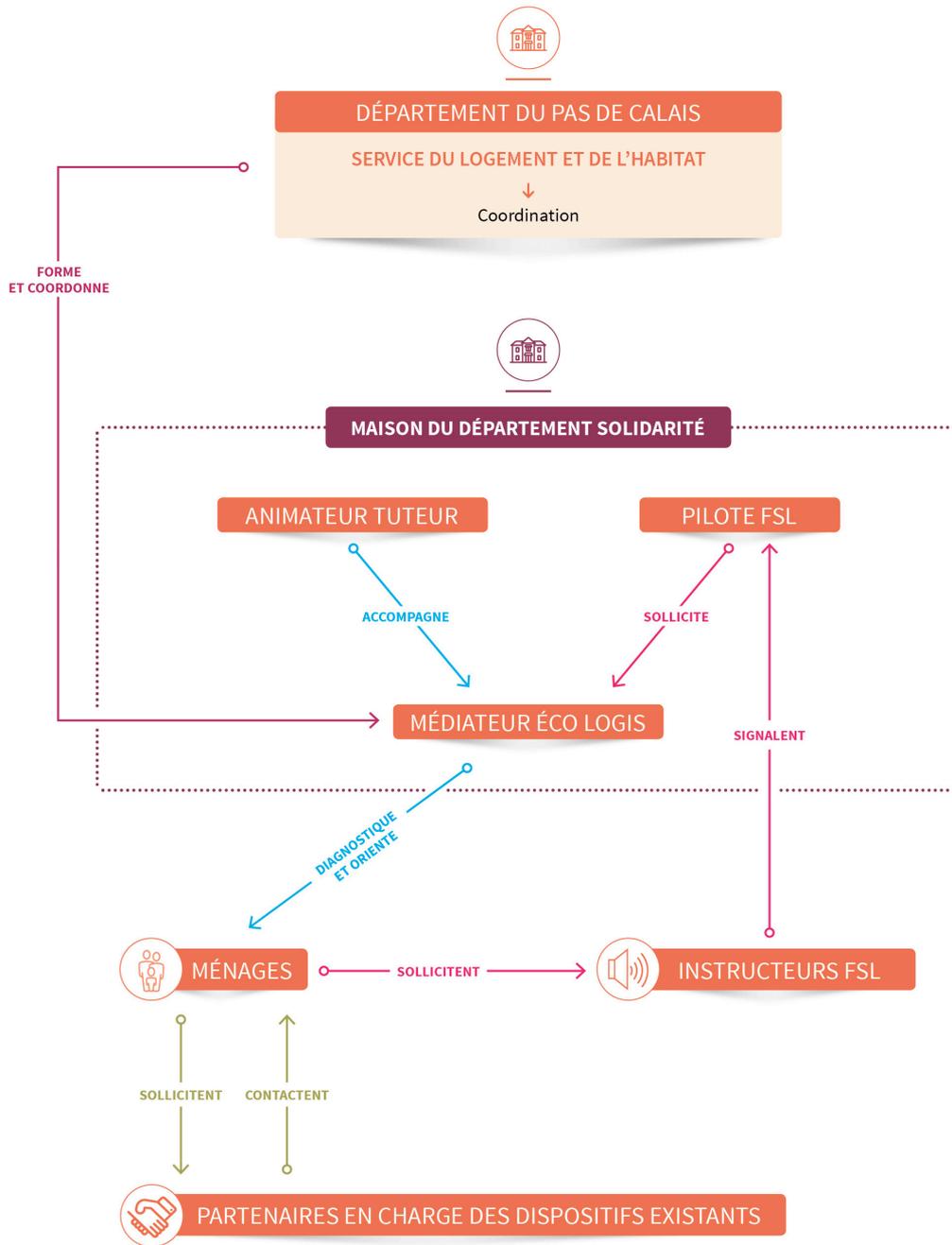
### ORIGINES ET CONTEXTE

Au conseil départemental du Pas de Calais, la lutte contre la précarité énergétique s'inscrit dans différents cadres structurants dont le programme stratégique départemental, le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), et surtout le volet 2 de l'agenda 21 voté par la collectivité en décembre 2013.

La fiche-action 30 de l'Agenda 21 « *Agir pour la qualité énergétique des logements du Pas-de-Calais au profit des ménages défavorisés* » vise à offrir une alternative au caractère curatif des aides du Fonds de solidarité logement dont la récurrence démontre que la situation des ménages ne s'améliore pas. Cette action se veut préventive, pédagogique, en développant des modes d'intervention globaux adaptés aux publics cibles du département et de manière équitable sur l'ensemble du territoire.

|  |   |
|--|---|
| Cadre politique                                  | Agenda 21, Programme Stratégique Départemental, PDALHPD   |
| Service  | Direction du Développement des Solidarités – Service départemental du Logement et de l'Habitat  |
| Budget   | 745 446 €   |
| Calendrier                                       | Du 1 <sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2017 – 3 ans   |
| Population                                       | 590 000 ménages (1 465 205 habitants)   |
| Nombre de visites                                | Prévu : 3260 (sur 3 ans) / Réalisé : 2181 (en 2 ans)  |
| Ménages bénéficiaires (en précarité énergétique) | - demandeurs de l'aide FSL énergie, en particulier les situations de récurrence<br>- primo-locataires de moins de 30 ans dans le cadre du Pacte Jeunesse et du dispositif FSL |
| Modalités du diagnostic sociotechnique           | Une visite réalisée par un médiateur éco logis  |
| Partenaires opérationnels                        | Maisons du Département Solidarité   |
| Partenaire financier                             | Etat (emplois d'avenir)   |

## FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL



 **ORIENTATION** | 
  **REPÉRAGE** | 
  **COORDINATION** | 
  **DIAGNOSTIC SOCIO-TECHNIQUE** | 
 ..... **AU CAS PAR CAS**

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

### Modalités

Le département du Pas-de-Calais est découpé en neuf territoires dans un but d'uniformisation de l'action publique et de territorialisation des services du conseil départemental. Pour **décliner le SLIME sur ses neuf unités territoriales**, et pour répondre à une **volonté d'équité territoriale**, le conseil départemental du Pas-de-Calais crée neuf postes de chargés de visite, les « médiateurs éco logis »<sup>1</sup>, présents dans les Maisons du Département Solidarité de chaque territoire.

Un « **animateur-tuteur** » est désigné sur chaque territoire pour accompagner le médiateur éco logis. Cinq des tuteurs sont les **pilotes du Fonds de solidarité logement (FSL)** du territoire (également responsables des dispositifs transversaux sur le territoire), trois sont des **accompagnateurs de démarche administrative**, et une est **conseillère en économie sociale et familiale (CESF)**.

Ces quatre derniers sont en contact direct avec les ménages : ils réalisent des visites à domicile dans le cadre de leurs fonctions (en dehors du SLIME, mais aussi en accompagnement des médiateurs éco logis lors des premières visites et occasionnellement en cas de situation complexe), reçoivent des ménages, gèrent leurs demandes d'aide énergie du FSL.

Bien que les tuteurs des médiateurs éco logis soient différents d'un territoire à l'autre, **les pilotes FSL restent dans tous les cas leur responsable hiérarchique**.

Les médiateurs éco logis bénéficient également d'une **coordination technique** fournie par un technicien confirmé du conseil départemental. Celui-ci peut accompagner les médiateurs éco logis lors des visites pour des questions techniques. Il apporte notamment son expertise pour aider à la prise de décision dans le cas de travaux. Cette coordination technique s'inscrit dans la coordination départementale du service départemental du logement et de l'habitat, qui assure le suivi du SLIME et le lien entre les différents acteurs (pilotes FSL, tuteurs, médiateurs éco logis, CLER...).

La coordination départementale, les animateurs-tuteurs, les pilotes FSL, et les médiateurs éco logis se rencontrent tous les mois ou tous les deux mois à l'occasion de comités techniques pour faire le point sur l'avancée des visites, échanger sur les expériences de chacun, partager des outils, etc.

| Acteur  | Missions / activités   | Temps dédié  |
|---|--|--|
| Médiateur éco logis<br>(1 par unité territoriale)   | - mobiliser, impliquer et coordonner les acteurs du repérage et de traitement du territoire<br>- réaliser les diagnostics sociotechniques<br>- orienter les ménages vers les dispositifs adaptés   | 100% temps de travail                              |
| Animateur-tuteur<br>(1 par unité territoriale) :<br>- 5 pilotes FSL<br>- 1 CESF<br>- 3 accompagnateurs de démarche administrative | - accompagner les premières visites<br>- mettre en lien le médiateur éco logis avec les travailleurs sociaux et les acteurs du territoire  | 3 jours par mois                                   |
| Coordination départementale<br>(3 personnes dont 1 technicien)  | Coordination technique et administrative :<br>- préparer, animer les comités techniques réguliers et coordination territoriale<br>- faire le lien avec le CLER pour la coordination nationale<br>- suivre les parcours de formation<br>- accompagner occasionnellement lors de visites à domicile (technicien)<br>- aider à la prise de décision pour les travaux (technicien) | 13 jours par mois (dont 2 jours par le technicien) |

<sup>1</sup> Voir fiche Retour d'expérience « Recrutement, profils et formation des chargés de visite »

## Enseignements

La **coordination départementale consacre une part importante de son temps de travail au suivi et à la coordination du SLIME**. Le nombre d'heures dédiées a été revu à la hausse au terme de la première année de mise en place du dispositif, passant de 6 jours par mois à **13 jours par mois** pour l'ensemble de l'équipe de coordination.

Les neuf territoires n'ont pas eu le même rythme de mise en œuvre en matière de suivi, de gestion administrative, de fonctionnement et d'application des directives du niveau central. La **coordination départementale** est à ce titre essentielle car elle a une **vision globale du territoire**. Elle **accompagne les médiateurs éco logis et leurs tuteurs** selon leurs besoins et leurs difficultés et favorise le partage d'expériences notamment à l'occasion des comités techniques.

## Facteurs de réussite

La territorialisation du SLIME sur chaque unité territoriale, au même titre que l'action sociale du conseil départemental dans les Maisons du Département Solidarité, permet d'être au plus près des ménages en situation de précarité énergétique et des acteurs locaux du repérage.

Il aurait peut-être été plus facile d'expérimenter le dispositif sur un ou deux territoires pour en dégager les éléments à reproduire et ceux à éviter pour une généralisation de l'action, mais la volonté d'équité territoriale des élus du conseil départemental a écarté cette possibilité.

Les outils de reporting (tableaux) sont indispensables au suivi de l'action, il convient de bien les mettre à jour et de s'y reporter régulièrement.

## Perspectives

L'organisation territoriale du SLIME correspond à l'organisation de l'action sociale du conseil départemental du Pas-de-Calais, transférée aux Maisons du Département Solidarité sur chaque territoire. Elle ne devrait pas évoluer pour le moment.

## CONTACT

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
Service départemental du Logement et de l'Habitat  
Isabelle MATHIEU  
[mathieu.isabelle@pas-de-calais.fr](mailto:mathieu.isabelle@pas-de-calais.fr)  
03.21.21.67.01